



DOSSIER INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

Année Scolaire 2022/2023

Rentrée scolaire 2022/2023 : Jeudi 1^{er} septembre

- ⇒ Reprise du périscolaire : Jeudi 1^{er} septembre
- ⇒ Reprise de l'accueil de loisirs du mercredi : Mercredi 8 septembre

Ouvert sur le temps scolaire :

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 08h30 et de 16h00 à 18h30

Tous les mercredis de 8h00 à 18h00

Documents à conserver par la famille :

- ✓ Le règlement Intérieur

Document à retourner en Mairie avant le lundi 4 juillet 2022

L'inscription de votre enfant au périscolaire sera effective à réception de l'ensemble des pièces :

- ✓ L'attestation signée acceptant l'application du règlement intérieur
- ✓ La fiche de renseignements
- ✓ La fiche forfait choisi
- ✓ La fiche sanitaire accompagnée de la copie du carnet de santé
- ✓ L'assurance scolaire 2022/2023 (ou une copie)
- ✓ Le document de Protocole d'accueil individualisé. (Si PAI)